

# LE DELEGUE

*du personnel*

7<sup>e</sup> ANNEE — MENSUELRédaction : 213, rue Lafayette — PARIS (10<sup>e</sup>)

## A L'ATTENTION des MILITANTS pour l'orientation de l'activité des organisations syndicales

Nous vous rappelons les conseils que le Bureau Confédéral a déjà transmis et qui sont devenus plus actuels que jamais.

### ACTIVITE REVENDICATIVE :

Le mécontentement est profond devant les mesures gouvernementales et patronales.

Dans le domaine revendicatif, nos organisations doivent prendre résolument en mains l'organisation de l'action unie pour les revendications, dont la C.A. de la C.G.T. vient de rappeler les principales et, en particulier :

— L'abrogation des ordonnances sur la Sécurité Sociale et notamment les 3.000 francs de franchise ;

— L'augmentation des salaires, traitements, pensions et retraites. L'exigence de la répercussion des 4,5 % d'augmentation du S.M.I.G. sur l'ensemble des salaires peut être mise à profit pour créer un mouvement de réclamation et d'action entraînant l'ensemble des salariés de l'entreprise ;

— La lutte contre les licenciements qui se multiplient suscite également une réaction de défense chez les travailleurs. A ce propos, il faut suivre de très près l'action menée par les métallos de Fives-Lille-Cail et y puiser les enseignements qu'elle comporte.

Réagir vigoureusement, partout, contre les licenciements.

Créer les conditions pour une action de masse pour réclamer des indemnités compensatrices pour toute réduction d'horaire.

Ces revendications d'ordre général doivent être adaptées dans chaque cas particulier, dans chaque entreprise, voire dans chaque atelier.

Par ailleurs, il y a lieu de poursuivre la défense et l'organisation des chômeurs totaux et partiels, dans l'esprit et sur les bases rappelés par la C.A. Confédérale du 11 février dernier.

Tous nos militants, toutes nos organisations doivent être attentifs à établir les contacts les plus étroits avec l'ensemble des travailleurs. Etablir avec eux, en les consultant, des revendications simples, précises, les formuler clairement et simplement. **Faire l'unité des salariés sur les revendications, condition indispensable pour réaliser l'unité d'action.**

### ACTIVITE DE NOS ORGANISATIONS :

Le Bureau Confédéral et la Commission Administrative de la C.G.T. ont déjà insisté sur la nécessité d'une activité renforcée de nos organisations. Nous y revenons.

Il est de la plus haute importance d'assurer un fonctionnement régulier des secrétariats, bureaux et commissions exécutives de toutes les organisations. Ce sont ces organismes, avec tous leurs membres, qui doivent, en permanence, assumer la responsabilité de l'étude et de l'application des décisions à prendre.

### Les assemblées générales de syndiqués

Nous savons qu'en raison des conditions de travail et des conditions dans lesquelles fonctionnent les syndicats, il est parfois difficile d'assurer le succès des assemblées générales de syndiqués.

Il est cependant indispensable de surmonter ces difficultés.

Toutes les questions importantes devraient pouvoir être examinées et décidées dans les assemblées générales de syndiqués.

C'est la condition essentielle pour renforcer l'autorité de l'organisation et entraîner tous les syndiqués à l'examen des décisions à prendre et à militer pour leur application.

Or, en tout temps, mais plus encore aujourd'hui, il est indispensable d'entraîner à l'application des tâches fixées, non quelques-

uns mais la masse des syndiqués. A l'échelle de la C.G.T., ce sont des centaines de milliers de syndiqués qui doivent et peuvent jouer un rôle actif de militants.

### Le contact avec tous les travailleurs

Tous les travailleurs, dans les entreprises, doivent être intéressés à notre action, être mis à même de la connaître dans le détail et de la soutenir.

Les moyens :

— Assemblées des travailleurs pour leur faire connaître et leur soumettre les décisions ou propositions du syndicat.

Quand cela est difficile : tracts, questionnaires, journaux d'entreprise.

A propos des journaux d'entreprise, nous insistons pour que les organisations attachent le plus grand soin à leur parution, à leur création là où ils n'existent pas, à leur contenu et leur forme qui doivent être compréhensibles pour tous, simples et parler le langage des travailleurs.

C'est le meilleur antidote aux campagnes de presse, de radio, aux journaux patronaux.

Nous recommandons aux syndicats et sections syndicales de maintenir un contact étroit avec les délégués du personnel qui établissent une liaison quotidienne et étroite avec l'ensemble du personnel.

Les réunir souvent et surtout chaque fois qu'une action ou une campagne est envisagée. Ecouter ce qu'ils nous disent de ce que pensent les travailleurs et examiner avec eux les moyens qui leur permettront de mieux soutenir l'action.

### Le renforcement de l'organisation

Les conditions pour faire des adhérents nouveaux sont devenues meilleures. Beaucoup de travailleurs qui, hier, ne voyaient pas encore la nécessité de se syndiquer sont venus ou viennent à l'idée qu'il n'y a pas d'autres moyens que de s'organiser pour se défendre.

Dans ce domaine, il faut bousculer toutes les routines, considérer qu'un des moyens de renforcer notre action, c'est de renforcer notre organisation.

Ne pas attendre que les travailleurs viennent d'eux-mêmes au syndicat, **mais organiser systématiquement et en permanence le recrutement.** Créer des syndicats dans les entreprises qui n'en ont pas et où les conditions des ouvriers, surtout dans la période présente, sont pires qu'ailleurs.

### LE PROBLEME DE L'UNITE DE REVENDICATIONS ET D'ACTION :

Le problème de l'unité d'action est toujours un problème capital. Aujourd'hui, il prend encore plus d'importance :

— Parce que les conditions de la lutte exigent le rassemblement des forces ouvrières,

— Parce que un bien plus grand nombre de travailleurs sont convaincus de sa nécessité.

Le problème important pour nous est de démontrer à tous les travailleurs que non seulement l'unité de revendication, mais aussi l'unité d'action est possible entre travailleurs et organisations diverses.

Il faut tenir compte que si l'unité pour l'action est un problème complexe, c'est uniquement dû aux campagnes et aux manœuvres de la bourgeoisie pour maintenir la division de la classe ouvrière.

Le patronat serait impuissant tout seul pour empêcher l'union.

C'est seulement grâce à l'opposition à cette union de certains dirigeants d'organisations qu'il peut y parvenir.

Il nous faut donc agir de telle sorte que ces obstacles soient surmontés et que nos efforts pour l'unité d'action rencontrent l'appui sans réserve des masses ouvrières, des syndiqués de toutes tendances et des organisations diverses.

Le meilleur moyen, c'est la franchise, l'honnêteté dans nos rapports avec les travailleurs. C'est de leur faire **connaître à tous** ce que disent et ce que font les diverses organisations.

L'unité d'action en bas entre les travailleurs et organisations d'une même entreprise, c'est la première chose nécessaire.

Elle se réalise et se développe. Elle se réalise aussi à l'échelle des Syndicats, des Unions départementales. Il a été relevé et ce, depuis le 1<sup>er</sup> Janvier seulement, que dans 34 départements, l'unité d'action est réalisée entre des U.D. diverses.

Plusieurs Fédérations : celles des Cheminots, de l'Eclairage, des Employés, des Travailleurs de l'Etat, du Verre, des Cuirs et Peaux, de l'Alimentation, la réalisent aussi.

Nous vous mettons en garde contre le fait qu'au fur et à mesure que l'unité d'action gagne en profondeur, certains dirigeants d'organisations qui la refusent entre Centrales, multiplient leurs tentatives d'en détourner leurs adhérents et militants de base.

Ils adressent des circulaires et lettres où ils n'hésitent pas à employer des moyens déloyaux, voire de mentir ou de falsifier les faits pour parvenir à leurs fins.

Une telle attitude, si nous ne prenons pas des mesures pour rétablir la vérité, peut altérer nos rapports avec certains militants ou syndiqués d'autres organisations parfaitement honnêtes et sincères, mais qui ne peuvent savoir la vérité que si nous la rétablissons.

**Nous vous rappelons dans ce Bulletin notre lettre du 5 Janvier aux autres Centrales, ainsi que toutes les lettres échangées depuis le 5 Janvier avec elles.**

Il y a le plus grand intérêt à ce que, dans tout le pays et dans toutes les entreprises, l'attitude des uns et des autres soit connue de **tous** les travailleurs.

Nous vous demandons de faire le maximum d'efforts pour **faire connaître ces lettres**, mais pas seulement d'en informer les travailleurs. Nous pensons qu'il est possible, sur la base de l'information que vous donnerez, de susciter des discussions libres et fructueuses et de faire progresser ainsi l'unité à la base et dans l'ensemble du mouvement syndical. En effet, chaque travailleur pouvant donner son opinion, critiquer ou approuver l'attitude des diverses organisations, faire les suggestions qu'il juge nécessaire, cela ne peut que contribuer à faire avancer l'unité.

**Nous vous conseillons en outre :**

D'utiliser l'échange de correspondance entre chacune des Centrales et nous, pour en faire connaître le contenu aux militants et adhérents de chacune d'elles.

C'est utile parce que, seule, la C.G.T. a publié les textes intégraux de ces lettres et des réponses qui y ont été faites.

Or, il est non seulement de la plus élémentaire honnêteté, mais utile au développement de l'unité d'action que tous les intéressés soient à même de juger sur pièces.

L'unité d'action gagnera à ces éclaircissements au grand jour, la confiance des travailleurs aussi et les rapports entre syndiqués et militants des diverses organisations, basés sur la franchise et l'estime, s'en trouveront améliorés.

Comme la C.A. de la C.G.T. l'a déclaré : Nous poursuivrons nos efforts pour établir le front commun de la classe ouvrière depuis le bas jusqu'aux Centrales.

De votre action, de celle de centaines de milliers de militants de toutes tendances appuyant ces efforts dépend la rapidité du succès.

**LE BUREAU CONFEDERAL.**

# La lettre de la C. G. T., adressée le 5 Janvier, aux autres centrales syndicales

## Communiqué du 12 Janvier

Le Bureau de la C.G.T. est informé par les organisations et militants confédérés de la puissante volonté d'union qui anime les travailleurs et les syndiqués. Les uns et les autres considèrent que le rassemblement des forces ouvrières est le seul moyen efficace d'assurer la défense de leur niveau de vie, de leurs droits acquis et de leurs libertés devant l'attaque brutale des forces de réaction.

D'autre part, la C.G.T. reçoit des résolutions communes de syndicats ou sections syndicales C.G.T., F.O. et C.F.T.C. réclamant que les centrales syndicales organisent un front commun.

La C.G.T. approuve entièrement de telles initiatives et souhaite qu'elles se développent.

Afin d'informer les organisations, les syndiqués et les travailleurs des initiatives prises par la C.G.T., le Bureau Confédéral décide de rendre publique la lettre qu'il a adressée le 5 janvier aux directions de F.O., C.F.T.C., C.G.C., F.E.N. (Fédération de l'Education Nationale). Il est convaincu que cette initiative trouvera un large appui chez l'ensemble des travailleurs, ainsi que dans toutes les organisations syndicales.

Paris, le 12 janvier 1959.

Le Bureau de la C.G.T.

Le 5 Janvier 1959.

A BOTHEREAU, Secrétaire Général de la C.G.T. Force Ouvrière,

BOULADOUX, Président de la C.F.T.C.,

MALTERRE, Président de la Confédération Générale des Cadres,

LAURE, Secrétaire Général de la F.E.N. Autonome,

Cher Camarade,

Les récentes mesures prises par le gouvernement frappent durement la classe ouvrière.

Le pouvoir d'achat qui avait subi déjà une baisse sensible depuis 1957 est menacé plus gravement encore, tant par de nouvelles hausses de prix que par de nouvelles réductions de l'emploi.

Les mesures financières décidées par le gouvernement portent le caractère d'une politique réactionnaire que la France n'avait pas connue depuis longtemps.

La plupart des charges nouvelles sont exigées des salariés, tandis que les sociétés capitalistes sont épargnées et se voient dégrever d'une partie de leurs charges antérieures.

Des conquêtes sociales acquises depuis longtemps sont remises en cause et subissent les premiers assauts, notamment la Sécurité Sociale et les régimes particuliers de diverses corporations.

Une grave atteinte est portée aux droits syndicaux par la volonté du gouvernement de supprimer les clauses d'échelle mobile obtenues par voie contractuelle.

Pour prendre des mesures aussi draconiennes, le gouvernement n'a procédé à aucune consultation des syndicats ouvriers. Par contre, il s'est entouré de conseillers dont un certain nombre représentent directement le grand patronat.

Comme vous le savez, une grande émotion en même temps qu'un profond mécontentement règnent dans les rangs de la classe ouvrière.

La question est posée partout : Comment nous défendre contre cette attaque brutale de la réaction ?

Vous savez, comme nous, que les travailleurs attribuent, avec raison d'ailleurs, la plus grande part de leurs difficultés actuelles à l'état de division du mouvement ouvrier et qu'ils

souhaitent vivement qu'une entente s'établisse entre toutes les organisations syndicales en vue d'assurer une défense efficace.

Vous n'ignorez pas que cette union se réalise très souvent entre les organisations de base et parfois même entre fédérations diverses.

Ce que les travailleurs font dans les entreprises, ils estiment qu'il est nécessaire et possible de le faire entre les centrales syndicales. Ils considèrent que l'ampleur et l'importance des problèmes exigent que les centrales prennent leurs responsabilités.

Nous vous avons fait des propositions d'entente pour une action commune, à maintes reprises, dans le passé. Vous n'avez pas, alors, jugé indispensable d'y répondre favorablement.

Aujourd'hui, la situation est trop grave, les conditions de vie des travailleurs, les droits et libertés syndicales sont trop dangereusement menacés pour ne pas écarter délibérément tout ce qui, dans le passé, a pu empêcher la conjonction des forces ouvrières.

C'est en tenant compte de cela que la C.G.T. vous propose une rencontre de toutes les centrales syndicales en vue de déterminer les revendications qui leur sont communes et de l'action qu'elles pourraient mener ensemble pour les faire aboutir.

Vos organismes de direction ont, comme les nôtres, élevé des protestations contre les récentes décisions gouvernementales.

Dans ces protestations, il y a suffisamment de points communs pour qu'un large accord se réalise.

En le réalisant, nous répondrons au vœu le plus cher et au désir le plus pressant de millions de salariés qui tournent leurs regards vers nous.

La C.G.T. vous propose donc d'établir des contacts entre les directions de toutes les centrales syndicales et d'organiser, le plus tôt possible, une rencontre afin d'élaborer un plan d'action commun.

Dans ce but, nous sommes prêts, dès maintenant, à nous rencontrer avec les représentants de votre organisation.

En attendant votre réponse que nous espérons favorable, recevez...

Pour le Bureau de la C. G. T. :

Benoît FRACHON,  
Secrétaire général.

## Communiqué de la C.G.T. du 15 Janvier

Le 5 Janvier, le Bureau Confédéral a adressé à F.O., à la C.F.T.C., à la C.G.C. et à la F.E.N. une lettre proposant « la rencontre de toutes les centrales syndicales en vue de déterminer les revendications qui leur sont communes et de l'action qu'elles pourraient mener ensemble pour les faire aboutir ».

Le Bureau de la C.G.T. a reçu de la F.E.N., de la C.F.T.C. et de la C.G.C. une réponse à cette proposition d'unité d'action.

En ce qui concerne F.O., sa commission exécutive a, dans un communiqué du 13 janvier, déclaré que, comme de coutume, il ne serait pas répondu à la lettre de la C.G.T. On ne peut considérer une telle position que comme absolument contraire aux intérêts immédiats de tous les salariés, y compris des syndiqués F.O.

## La lettre de la Fédération de l'Education Nationale

Paris, le 14 janvier 1959.

Monsieur Benoît FRACHON,  
Secrétaire Général de la C.G.T.

Cher Camarade,

Mes camarades du Bureau Fédéral sont d'accord avec l'analyse rapide que vous avez faite dans votre lettre du 5 janvier des mesures récentes prises par le gouvernement :

1° Ils constatent qu'une confiance aveugle et une acceptation passive de l'austérité sont demandées aux seuls travailleurs, alors qu'aucun effort réel n'est demandé à ceux qui sont détenteurs des capitaux, soit qu'ils les possèdent, soit qu'ils les utilisent à leur profit ;

2° Ils comprennent, parce qu'ils la ressentent profondément, l'émotion qui gagne peu à peu tant de Français encore anesthésiés que mécontents l'injustice dans la répartition des sacrifices imposés ; et ils attribuent, comme vous, « la plus grande part des difficultés actuelles des travailleurs à l'état de division du mouvement ouvrier » ;

3° Comme vous, parce qu'il est vrai « que la situation est grave » — et pas seulement dans les domaines économique et social — ils disent que le devoir de tous est « d'écarter délibérément tout ce qui, dans le passé, a pu empêcher la conjonction des forces ouvrières. »

Encore faut-il que nous ne nous contentions pas, les uns et les autres, d'affirmations qui n'impliquent nullement que nous ayons la volonté d'extirper les causes profondes de la suspicion et de la division syndicale. Il ne suffit pas de constater que le syndicalisme français se condamne de plus en plus à des actions désordonnées et sans lendemain, aliène chaque jour davantage sa personnalité et son efficacité propres, s'installe dans des divisions néfastes au moment même où les conditions économiques, sociales et politiques qui sont faites aux travailleurs requièrent un effort qui ne peut être efficace que s'il est voulu vraiment par tous dans l'unité. Il faut convenir enfin du fait que ces divisions et l'impuissance qui en découle sont la rançon de la subordination inadmissible d'une fraction importante du syndicalisme à des formations politiques, ne plus se contenter d'affirmer par exemple, contre toute évidence, qu'elles furent dues uniquement « aux campagnes mystificatrices de la bourgeoisie » (Cf. discours Benoît Frachon, le 15 décembre 1958) et

— ce qui est l'essentiel — en tirer les conclusions pour l'avenir.

La F.E.N. a fait sienne la déclaration pour un « Mouvement syndical uni et démocratique » dont nous vous avons fait part ; en son dernier Congrès, elle a lancé un nouvel appel dont je vous envoie volontiers plusieurs exemplaires.

— L'analyse qui y est faite des causes de la scission, aussi bien que de ses effets, est sans doute incomplète ; mais elle a l'avantage d'être irrefutable et écrite de telle manière qu'elle ne peut choquer aucun responsable des « appareils » actuellement existants.

— La condamnation des « Comités irresponsables » qui, sporadiquement, ont tenté de déborder certaines organisations, n'est pas autre chose que la constatation de faits regrettables et une mise en garde contre des errements et des surenchères (il en est de récents) dont le renouvellement accroîtrait la suspicion.

— Les principes sur lesquels doit reposer toute tentative sincère de réunification ou seulement de regroupement sont pour nous intangibles : il ne peut y avoir effort réel dans ce sens si d'emblée et sans arrière-pensée, on n'accepte pas les conditions nécessaires d'un syndicalisme libre de ses buts et de son action.

En refusant délibérément cette analyse, cette condamnation et ces principes, on accepte la division dans l'action et à fortiori dans les structures ; faits dans cet esprit, les appels les plus émouvants à l'unité risquent d'être vains tant les interlocuteurs qu'on désire auront mille raisons de n'y point répondre et nous pensons qu'il en sera ainsi de votre lettre du 5 janvier.

Il est vrai qu'il y a, dans les protestations actuelles des organisations syndicales, des éléments d'un accord éventuel qui répondrait enfin à l'intérêt pressant de millions de salariés ; parce que ces salariés qui sont nos camarades prendront demain conscience du sort qui leur est fait et de la nécessité d'un effort commun, parce que nous avons le devoir, pour qu'ils ne soient pas déçus, de rendre cet accord possible, nous vous demandons instamment d'étudier l'appel lancé à tous les travailleurs par la Fédération de l'Education Nationale.

Je vous prie de croire, cher camarade, à mes sentiments syndicalistes.

Le Secrétaire Général, Georges LAURE.

## La réponse de la C.G.T. à la F.E.N.

Paris, le 15 Janvier 1959.

Camarade LAURE, Secrétaire général  
de la Fédération de l'Education Nationale  
Autonome, 10, rue de Solferino, Paris.

Cher Camarade,

Nous avons bien reçu votre réponse à notre lettre du 5 janvier.

Si elle contient des choses dont certaines sont intéressantes, elle ne répond pas à l'unique question qui était posée dans notre lettre : La nécessité d'un front commun des centrales

syndicales pour faire face à l'attaque de la réaction contre la classe ouvrière.

Certes, le problème de l'unité syndicale est pour nous de la plus haute importance. La C.G.T. n'a jamais cessé de s'y intéresser et il n'est pas un seul de ses congrès, depuis la scission de 1948, qui ne s'en soit préoccupé.

Des propositions ont été faites aux autres centrales et renouvelées sans que nous nous soyons lassés des refus auxquels nous nous sommes heurtés.

Sur les causes de la division ouvrière, ainsi que sur les moyens de reconstruire l'unité syndicale, vous nous permettrez

d'avoir des opinions différentes des vôtres. Les nôtres sont connues, elles ont été examinées, discutées et déterminées très démocratiquement, au cours de nos congrès.

Naturellement, pour les adhérents de la C.G.T. qui les ont approuvées à une immense majorité au cours de notre dernier congrès, elles sont considérées comme les meilleures et les plus efficaces.

Vous pourrez en prendre connaissance dans les brochures contenant le rapport et les décisions de notre XXXI Congrès.

L'importance de ces décisions réside dans le fait que nous considérons que l'ensemble des solutions à apporter aux problèmes concernant la réunification du mouvement syndical ne peuvent être imposées d'autorité par quiconque, mais faire l'objet de discussion et, sur les points où un accord ne serait pas possible, être décidées démocratiquement par un congrès.

C'est ainsi que les choses se sont passées en 1935 et 1936.

Nous restons toujours prêts à discuter de tous ces problèmes avec les autres centrales syndicales, y compris avec la F.E.N.

La solution que vous nous proposez a été jugée mauvaise par notre dernier congrès et peu susceptible de faire avancer le problème de l'unité. Elle ne semble pas non plus agréer aux autres organisations intéressées. Nous voyons là la justification

de la position prise par la C.G.T. proposant que les dirigeants des diverses organisations se rassemblent autour d'une table et engagent la discussion sans condition préalable d'aucune sorte et avec le seul souci de surmonter tous les obstacles.

Toutefois, nous le répétons, la question que nous avons posée dans notre lettre du 5 janvier est celle d'une action commune immédiate qu'exigent les événements, comme vous le remarquez vous-même.

Tout en considérant, comme vous, que des efforts doivent être faits pour venir à bout de la division syndicale, nous estimons possible et nécessaire la conjonction immédiate des forces syndicales dans un front commun qui est du plus haut intérêt pour vos adhérents comme pour les nôtres.

Nous vous renouvelons donc notre proposition d'établir des contacts entre les représentants de votre organisation et ceux de la C.G.T. en vue d'examiner et d'établir les bases permettant la constitution de ce front commun.

Recevez, cher camarade, nos meilleures salutations syndicalistes.

Pour le Bureau de la C. G. T. :

Benoit FRACHON,  
Secrétaire Général.

## La lettre de la C.F.T.C.

Paris, le 13 janvier 1959.

Monsieur Benoit FRACHON,

Secrétaire général de la C. G. T.  
213, rue Lafayette, Paris (10<sup>e</sup>).

Cher Camarade,

J'ai donné connaissance à notre Bureau Confédéral, au cours de sa dernière session, les 9 et 10 janvier, de votre lettre du 5.

Sur la plupart des points soulevés par votre lettre, nos positions sont sinon concordantes, tout au moins très proches. Il est probable qu'il en est de même pour les autres organisations auxquelles vous vous êtes adressé.

Le vrai problème, à nos yeux, est non pas de procéder à un échange de vues entre nous, mais de savoir à quoi peut conduire une telle initiative.

A plusieurs reprises déjà, nous vous avons fait connaître notre sentiment à ce sujet. En dépit des divergences profondes et même fondamentales qui existent entre nous, il nous semble que l'intérêt supérieur de la classe ouvrière exigerait que toutes les organisations syndicales déterminent un programme commun et envisagent des moyens d'actions appropriés. Cela supposerait que les dites organisations soient totalement libres à l'égard de toute influence extérieure au mouvement ouvrier. Or, l'expérience nous a montré, plusieurs fois ces dernières années, que vous subissiez des influences qui ne vous permettaient pas de prendre, au moment voulu, les positions qui correspondent aux aspirations de la classe ouvrière. Ce fut le cas, en particulier, lors des dramatiques événements de Hongrie, où la classe ouvrière fut écrasée par les armées soviétiques, tandis que vous conserviez le silence.

D'autre part, une collaboration des organisations syndicales exige un climat. Or, si de notre part, nous nous efforçons, en toute circonstance, de ne pas aggraver les divergences ou les oppositions que nous mentionnons ci-dessus, de votre côté, vous ne négligez aucune occasion de combattre ceux que vous appelez « les dirigeants C.F.T.C. ». Un dernier exemple nous est fourni à propos de l'assurance-chômage, alors que vous saviez pertinemment que la C.F.T.C., pour ce qui la concerne et pour des raisons de principe, s'était efforcée de réserver votre place dans la discussion. (Soit dit en passant, nous avons été un peu étonnés, avec vos violentes attaques, de la hâte avec laquelle vous avez adhéré à l'accord).

D'autre part, notre position à l'égard de l'unité d'action a été maintes et maintes fois répétée et vous la connaissez fort bien. Nos organisations de base, auxquelles nous faisons confiance, peuvent pratiquer l'unité d'action sur des objectifs professionnels limités dans le temps et l'espace, quand, dans les entreprises, l'intérêt des travailleurs l'exige ; de même, pour nos Fédérations pour les questions qui concernent leur industrie ou leur profession.

Au plan confédéral où la plupart du temps les problèmes posés sont d'un aspect général ou interprofessionnel, ayant le plus souvent des incidences économiques et même parfois politiques, les divergences doctrinales qui existent entre nous rendent l'unité d'action quasi impossible parce que nous ne sommes pas d'accord, en définitive, sur le but final à poursuivre.

Cependant, malgré ces difficultés et en prévision d'une éventuelle rencontre interconfédérale, notre Bureau nous a mandatés pour prendre contact avec les autres Centrales.

Veuillez...

Pour le Président empêché :

Le Secrétaire général,  
LEVARD.

## La réponse de la C.G.T. à la C.F.T.C.

Paris, le 15 Janvier 1959

Camarade LEVARD,

Secrétaire Général de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens  
26, Square Montholon, Paris.

Cher Camarade,

Notre Bureau Confédéral a pris connaissance de votre réponse à sa lettre du 5 janvier.

Nous constatons, ce que vos résolutions d'ailleurs indiquaient, votre accord ou vos positions concordantes sur la plupart des points soulevés dans notre lettre.

Comme vous le dites, le vrai problème est de savoir à quoi peut aboutir l'initiative d'échanger des points de vue entre nous.

A notre avis, et nous l'indiquions dans notre lettre du 5 janvier, les contacts entre les centrales devraient aboutir à déterminer exactement les points d'accord qui existent entre nous et à entreprendre ensemble une action en vue de faire aboutir les revendications qui nous sont communes.

Nous enregistrons avec satisfaction que votre lettre considère comme profitable l'unité d'action entre organisations de base et fédérations pour des objectifs professionnels et limités aux catégories intéressées.

En effet, cette unité d'action se réalise assez souvent et donne des résultats satisfaisants.

Cependant, dans la situation actuelle, il ne s'agit plus seulement d'une attaque partielle ou locale. Des questions d'ordre général sont posées qui intéressent l'ensemble des corporations.

Le problème des salaires est d'ordre général, celui de la Sécurité Sociale l'est aussi, celui de la hausse des prix et du blocage des salaires et traitements intéresse l'ensemble des salariés ; l'atteinte aux libertés contractuelles avec l'annulation des clauses des conventions garantissant l'échelle mobile est un problème d'ordre général.

Tout cela intéresse directement les centrales syndicales et est de leur ressort.

Nous ne comprenons pas pourquoi sur des questions où, comme vous le dites vous-même, nos positions sont concordantes, les divergences doctrinales « rendent l'unité d'action quasi impossible ».

Nous savons très bien que, sur un certain nombre de questions, nos programmes divergent, aussi ne vous avons-nous pas proposé de rechercher un accord sur l'ensemble de nos programmes, que chacun de nous peut conserver, tout en agissant ensemble pour faire triompher ce qui nous est commun.

Si nous décidons de défendre ensemble la Sécurité Sociale, la revalorisation des salaires et traitements, les conventions collectives, etc., nous ne voyons pas quelles incidences économiques et politiques — pouvant nous gêner, vous et nous — la solution favorable de ces questions provoquerait.

Nous demeurons dans notre rôle de défense permanente des intérêts économiques et sociaux de la classe ouvrière.

Nous sommes, par contre, plutôt surpris que, dans une question aussi simple que celle de la défense des travailleurs contre une violente attaque réactionnaire, vous évoquiez des problèmes qui sont d'une toute autre nature.

Nous vous faisons observer que la partie de votre lettre où vous semblez mettre en cause l'indépendance de la C.G.T. est particulièrement désobligeante pour les syndiqués de notre organisation qui s'expriment librement dans les congrès, ainsi que pour la grande majorité des salariés qui nous font confiance lors des élections dans les entreprises.

Nous ne vous suivrons pas sur ce terrain. Nous n'avons pas l'intention de dresser les syndiqués les uns contre les autres et de les faire se disputer entre eux quand l'ennemi les attaque tous.

En ce qui concerne les plaintes que vous formulez à propos de nos interventions lors de la discussion du complément à l'assurance-chômage, nous vous faisons observer que nous sommes intervenus uniquement pour remettre les choses au point et rappeler que, contrairement à ce que vous aviez écrit, ce n'est pas parce que nous n'avions pas demandé de participer à la discussion que nous avons été écartés. Nous avions formulé cette demande dès le mois d'août, nous l'avons renouvelée et vous savez bien qu'on a refusé de nous admettre.

Nous avons également, à cette occasion, rappelé notre position de toujours sur les discussions et accords séparés. Nous, continuons à les considérer comme néfastes et comme un moyen pour les patrons de diviser les travailleurs.

De toute façon, les patrons ne les pratiquent que lorsqu'ils y trouvent un intérêt. Dès qu'ils peuvent s'en passer, ils ne manquent pas de le faire.

Par exemple, alors même que des discussions se poursuivaient sur le chômage, le gouvernement pratiquait le boycottage de toutes les organisations syndicales, y compris la vôtre, et prenait ses ordonnances économiques et sociales sans aucune consultation des syndicats ouvriers. Par contre, les représentants typiques du patronat étaient parmi ses conseillers (Gignoux, de Vitry).

Nous en revenons donc à la chose du moment la plus capitale, celle qui, à notre avis, doit faire l'objet de tous nos soins : l'accord entre les centrales syndicales pour une action commune.

Nous vous confirmons et renouvelons nos propositions d'une rencontre pour examiner les vrais problèmes qui intéressent les travailleurs.

Vous terminez votre lettre en disant que, malgré les difficultés que vous évoquez, votre bureau vous a mandaté pour prendre éventuellement contact avec les autres centrales, nous pensons qu'une telle rencontre entre nos représentants serait maintenant fort opportune.

Recevez, cher camarade, nos meilleures salutations syndicalistes.

Pour le Bureau de la C. G. T. :

**Benoît FRACHON,**  
Secrétaire Général.

## La lettre de la C. G. C.

Paris, le 20 janvier 1959.

Monsieur Benoît FRACHON,  
Secrétaire Général de la C. G. T.  
213, rue Lafayette, Paris (10<sup>e</sup>)

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai bien reçu votre lettre du 5 janvier 1959, qui a retenu toute mon attention et celle de notre Bureau.

Nous partageons vos craintes en ce qui concerne une nouvelle réduction du pouvoir d'achat des salariés. Mais sur les causes de cet état de choses, nous ne sommes pas entièrement d'accord avec vous.

Nous tenons particulièrement à vous faire remarquer que la Confédération Générale des Cadres a toujours autorisé ses Fédérations professionnelles et ses Syndicats nationaux à conclure des accords avec les Fédérations et Syndicats correspondants, appartenant aux autres centrales ouvrières, à condition que leurs objectifs soient strictement professionnels. C'est ainsi

qu'ont fonctionné et fonctionnent encore des ententes de fait dans l'E.D.F. et dans la S.N.C.F.

Par contre, nos congrès ont toujours estimé qu'il ne pouvait en être de même pour des ententes sur le plan confédéral.

Celles-ci sont plus difficiles à limiter à des objectifs professionnels et tendent à mettre en cause les principes mêmes de notre action. Ici, il ne faut pas se dissimuler que vos principes ne sont pas les nôtres. C'est pour cette raison que si, dans le passé, il nous est arrivé de collaborer avec la C.F.T.C. ou la C.G.T.-F.O., il n'en a pas été de même avec l'organisation que vous représentez.

Voici notre position actuelle, telle qu'elle a été définie par nos instances supérieures. Seul, le Comité Confédéral a qualité, s'il le juge opportun, pour modifier cette ligne de conduite. Le bureau de la Confédération Générale des Cadres a décidé de le saisir de cette question. Je ne manquerai donc pas de vous mettre au courant de la décision qui sera alors prise.

Je vous prie d'agréer, M. le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président, André MALTERRE.

# La réponse de la C. G. T. à la C. G. C.

Paris, le 26 Janvier 1959.

Monsieur André MALTERRE,  
Président de la Confédération  
Générale des Cadres,  
30, rue de Gramont, Paris.

Monsieur le Président,

Nous avons bien reçu la réponse de votre organisation à notre lettre du 5 janvier 1959, proposant un front commun de toutes les centrales syndicales pour faire face à l'attaque violente dirigée contre les conditions de vie et les droits des salariés.

Nous constatons avec intérêt que vous partagez nos craintes en ce qui concerne une nouvelle réduction du pouvoir d'achat des salariés.

Nous constatons également avec satisfaction que la Confédération Générale des Cadres a toujours autorisé ses fédérations professionnelles et ses syndicats nationaux à conclure des accords avec les fédérations et les syndicats correspondants pour la défense de leurs intérêts professionnels, et c'est à juste titre que vous rappelez l'existence de tels accords dans l'E.D.F. et la S.N.C.F.

Comme vous-même, nous savons que, sur les causes de cet état de choses nous n'avons pas entièrement les mêmes opinions et que la réalisation d'un accord général entre nos deux organisations sur un programme d'ensemble serait donc plus difficile.

C'est pour cette raison que la C.G.T. vous propose une entente limitée à la défense de revendications sur lesquelles, dans l'ensemble, nous sommes présentement d'accord.

Les récentes décisions gouvernementales font qu'une série de problèmes (salaires, sécurité sociale, impôts, atteinte au droit contractuel, etc.) sont devenus des problèmes d'ordre général et qui nécessitent l'intervention des centrales syndicales.

Nous pensons qu'un accord peut intervenir entre toutes les centrales pour une action commune qui serait plus efficace que des protestations et démarches séparées.

Nous enregistrons avec intérêt que le bureau de votre Confédération a décidé de saisir votre Comité confédéral de cette question. Nous souhaitons que sa décision intervienne le plus rapidement possible et qu'elle soit favorable à l'union des forces de tous les salariés.

Veuillez agréer, M. le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Benoît FRACHON,  
Secrétaire Général de la C. G. T.

## UNE NOUVELLE LETTRE DE LA C. G. T. AUX AUTRES CENTRALES SYNDICALES

Paris, le 12 Février 1959.

A

BOULADOUX, Président de la C.F.T.C.  
BOTHEREAU, Secrétaire Général de la C.  
G.T.-F.O.  
LAURE, Secrétaire Général de la F.E.N.  
Autonome.

Cher Camarade,

Le 5 janvier dernier, le Bureau de la C.G.T. s'adressait à votre organisation et lui proposait que ses représentants et les nôtres se réunissent en vue d'examiner ensemble l'organisation d'un front commun pour faire face à la violente attaque réactionnaire dirigée contre les conditions de vie et de travail des salariés, contre leurs droits acquis et leurs conquêtes sociales.

Nous n'avons pas reçu, à ce jour, de réponse favorable de la part de votre organisation.

Cependant, l'attaque se développe sous les aspects les plus divers.

La lutte que mènent dans l'unité les organisations syndicales de toute affiliation des métallurgistes de Fives-Lille et de Denain contre les licenciements massifs montre aussi bien l'ampleur de l'attaque que la volonté des travailleurs d'y résister.

Le fait que le Gouvernement ait dû reculer et modifier en partie certaines mesures de restriction sur la Sécurité Sociale témoigne également de la possibilité de faire triompher l'ensemble de nos revendications, si la riposte ouvrière est bien organisée et coordonnée.

Devant la volonté grandissante des salariés de voir s'établir le front commun de la classe ouvrière, nous considérons comme notre devoir de vous renouveler nos propositions d'une rencontre entre vos représentants et les nôtres.

Nous pensons que nos entretiens pourraient aboutir à un accord pour mener ensemble, et pour que nos organisations adhérentes mènent ensemble, une action unie dans tout le pays :

— Pour l'augmentation des salaires, traitements, pensions et retraites, afin de couvrir leur retard sur les prix ; pour l'abrogation des ordonnances portant interdiction de l'indexation des salaires sur les indices du coût de la vie et, par conséquent, de l'échelle mobile des salaires.

— Pour que l'augmentation de 4,5 % du salaire minimum garanti soit répercutée sur l'ensemble des salaires.

— Pour qu'aucun salaire effectif ne soit inférieur aux 180 francs que devrait atteindre le S.M.I.G. étant donnée l'élévation du coût de la vie, et pour la suppression des abattements de zones.

— Pour l'abrogation de toutes les ordonnances portant atteinte aux droits des assurés sociaux et notamment pour la suppression totale de l'odieuse franchise de 3.000 francs.

— Pour nous opposer aux licenciements qui prennent une ampleur sans cesse plus vaste et qui ne sont pas toujours dus à la récession mais à l'utilisation par les patrons et à leur profit exclusif du développement de la productivité. Pour garantir le droit au travail et aux salaires et notamment en obtenant les décisions unanimement demandées au gouvernement en

ce qui concerne l'indemnisation du chômage total et partiel, la plus large application de l'accord contractuel sur l'indemnisation du chômage total et la conclusion d'un accord similaire sur l'indemnisation du chômage partiel.

Sur toutes ces questions, nos Centrales ont formulé les mêmes protestations et les mêmes revendications. Les organisations d'entreprises, locales ou nationales de diverses industries ont réalisé des accords et développé une action commune.

Nous pensons donc qu'une action unie de la part de nos Centrales répondrait aux vœux des sala-

riés et compléterait ce que réalisent déjà certaines de nos organisations respectives.

Nous vous proposons donc une rencontre de nos représentants et sommes à votre disposition pour en fixer avec vous la date et le lieu.

Recevez, cher Camarade, nos meilleures salutations syndicalistes.

Pour le Bureau Confédéral  
de la C.G.T. :

Le Secrétaire Général,  
Benoît FRACHON.

## UNE LETTRE ANALOGUE A LA C. G. C.

Une lettre analogue à celle envoyée à la C.F.T.C., à F.O. et à la F.E.N. a été adressée en même temps à MALTERRE, Président de la Confédération Générale des Cadres.

Deux alinéas ont été modifiés, le second et l'avant-dernier de la lettre, pour tenir compte que dans sa réponse faite à la C.G.T., la C.G.C. avait informé que son Conseil National serait saisi de la proposition de la C.G.T.

Dans sa lettre du 12 courant, le Bureau de la C.G.T. précisait à la C.G.C. qu'en attendant la décision de son Conseil National, une rencontre de nos représentants pourrait avoir lieu.

### L'unité d'action se développe

**LE PEUPLE** du 15 février publie un tableau montrant les accords unitaires réalisés depuis le 1<sup>er</sup> janvier contre les mesures gouvernementales et pour le succès des revendications ouvrières.

Ce tableau indique notamment que des accords sont intervenus dans **26 départements**.

Depuis la parution du **PEUPLE** d'autres accords ont été réalisés dans les départements de la LOIRE, la HAUTE-LOIRE, la MOSELLE, la HAUTE-MARNE, le NORD, la SEINE, le BAS-RHIN, le RHONE, la SEINE-ET-MARNE.

Cela porte à 35 le nombre de départements où des accords unitaires ont été réalisés, dont 35 avec la C.F.T.C., 13 avec F.O. et 9 avec les Enseignants.

En outre **LE PEUPLE** cite une multitude d'exemples témoignant des réalisations unitaires dans les localités et dans les entreprises.

Nous conseillons vivement à nos lecteurs de se reporter au numéro du 15 février du **PEUPLE**, ce qui les aidera dans leur travail pour le développement de l'unité d'action.

### Un TRACT de la C.G.T.

Les Unions Départementales viennent de recevoir un tract à grand tirage intitulé :

« **LA C.G.T. PARLE AUX TRAVAILLEURS** »

Ce tract est particulièrement destiné aux travailleurs non adhérents à la C.G.T. Il leur fera connaître la position de la C.G.T. devant les problèmes actuels et ses efforts pour la réalisation de l'unité.

Nous invitons les délégués à réclamer ces tracts aux Unions Départementales et à veiller à leur distribution judicieuse.

### Camarades Délégués

Veillez à ce que ce bulletin soit partout utilisé comme la C.G.T. vous le demande. Faites-le connaître aux militants et aux travailleurs des autres organisations.

Pas un bulletin du « Délégué du Personnel » ne doit rester inutilisé.

LE DELEGUE DU PERSONNEL.